



# Bulletin Officiel

N° 4825 Jeudi 02 Avril 2015

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD-SA - AMI ASSURANCES - 2-3

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES AGO-AGE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGO - 4

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGE - 5

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV – AGO - 6

BEST LEASE – AGO - 7

ASSURANCES SALIM 8

STEQ – AGO - 8

SPDIT SICAF 9

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF 9

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE LLOYD TUNISIEN 10

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2015-01 » 11-13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

#### ANNEXE

##### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT
- FCP AL IMTIEZ
- FCP KOUNOUZ

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Assurances Multirisques Ittihad-SA  
-AMI ASSURANCES-**

**Siège Social** : Cité Les Pins, Les Berges du Lac -Tunis-

**APPEL A LA CANDIDATURE**

**1. Objet :**

La société **AMI Assurances** s'est engagée, lors de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 décembre 2014, à réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des petits actionnaires.

A cet effet, **AMI Assurances** invite les détenteurs de ses actions intéressées, à participer à cet appel à candidature.

Les élections auront lieu lors de la tenue de la prochaine A.G.O qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014 et dont la date sera fixée ultérieurement.

**2. Conditions de Participation :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Répondre aux conditions de compétence conformément aux dispositions des articles 50 ter et 85 du code des assurances, (Le règlement n°02/2009 du 30 juin 2009 est consultable sur le site de **AMI** ([www.assurancesami.com](http://www.assurancesami.com))).
- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant ...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à AMI Assurances,
- Le cumul de qualité du membre de conseil d'administration avec la qualité de salarié ou d'intermédiaires au sein d'AMI n'est pas possible.

**3. Composition du dossier de candidature :**

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1),
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale conformément aux dispositions de l'article 50 ter, accompagné des copies des diplômes,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et l'article 85 du code des assurances (Annexe 2),
- Une attestation récente du nombre d'actions d'**AMI Assurances** prouvant le seuil de la participation, détenue par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par Maxula Bourse, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires d'**AMI Assurances**, sis Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez 1053 Les Berges du Lac,
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter.

- Suite -

#### 4 - Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « *A ne pas ouvrir candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires* » au nom du Président du Conseil d'Administration d'**AMI Assurances** et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société **AMI Assurances**, Cité Les Pins Les Berges du Lac II – 1053 Tunis, au plus tard le **25 avril 2015** (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).
- La liste des candidatures agréées par la tutelle répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site [www.assurancesami.com](http://www.assurancesami.com) ainsi que dans deux journaux quotidiens.
- Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'A.G.O.
- Les actionnaires ayant une participation dépassant les seuils d'éligibilité à cette candidature s'abstiendront de vote lors de la dite élection.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

#### Annexe 1 FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom/ Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Expérience spécifique au poste d'administrateur :

**Signature**

#### Annexe 2 DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits actionnaires au sein du Conseil d'Administration de la société Assurances Multirisques Ittihad.

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et l'article 85 du codes des assurances et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

**Signature**

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE  
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 23 avril 2015 à 9 H.00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation des résultats ;
- 7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 8/ Renouvellement des Membres du Comité d'Audit ;
- ..9/ Nomination d'un Membre du Comité d'Audit ;
- 10/ Jetons de présence ;
- 11/ Rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;
- 12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2014 ;
- 13/ Approbation des états financiers consolidés ;
- 14/ Pouvoirs à donner.
- 15 / Questions diverses.

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE  
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le jeudi 23 avril 2015 à 9 H.30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 90.000.000 à 105.000.000 de dinars par incorporation de réserves ;
- Modification de l'article 6 des statuts ;
- Modification de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Les documents de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**

**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : Green Center Bloc « C » 2ème étage**  
**Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac 1053 Tunis**

**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le Jeudi 16 avril 2015 à 10 heures** au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014;
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014;
- 3- Approbation de ces rapports, du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2014 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Renouvellement du mandat des administrateurs;
- 6- Affectation des résultats;
- 7- Fixation des jetons de présence

**AVIS DES SOCIETES**

**BEST LEASE**

**Siège social** : 54, Avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration réuni le 5 mars 2015 convoque les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 Avril 2015 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises ( la Maison de L'entreprise ) Rue du Lac Turkana Les Berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de la société relatif à l'exercice 2014.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014.
- Lecture du rapport du contrôle Charaique relatif à l'exercice 2014.
- Approbation du rapport d'activité de la société relatif à l'exercice 2014 et des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2014.
- Quitus aux administrateurs relatif à leur gestion en 2014.
- Répartition du bénéfice de l'exercice 2014.
- Renouvellement du mandat des administrateurs.
- Question diverses

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ASSURANCES SALIM**

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.  
Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « **ASSURANCES SALIM** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mercredi 08 Avril 2015, à 10 h 30 mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2014 ;
- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2014 ;
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014;
- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « **POUVOIR** » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

2014 - AS - 2173

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT  
« STEQ »**

Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

La Société Tunisienne d'Equipelement « **STEQ** » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 10 Avril 2015, à 11 Heures**, au siège de la société, sis à 8 rue 8601 la Charguia I – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
3. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 ;
4. Nomination de deux commissaires aux comptes pour la certification des comptes consolidés de la société
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

2014 - AS - 2156

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique  
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le mercredi 8 avril 2015 à 9H00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2014.
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Jetons de présence
7. Rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne
8. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs
9. Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
10. Pouvoirs à donner.

2014 - AS - 2174

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 15 Avril 2015 à 9 heures au siège de la société sis 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis, Tour B 7<sup>ème</sup> Etage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2014 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats 2014 ;
- Désignation d'un nouvel Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

2014 - AS - 2180

**AVIS DES SOCIETES**

Augmentation de capital annoncée

**Société Tunisienne d'Assurance Lloyd Tunisien**

**Siège social** : Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD -Les Berges du Lac -1053 Tunis-

**Décision ayant autorisée l'opération :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Tunisienne d'Assurance « LLOYD TUNISIEN », réunie le 05 Février 2015, a décidé de porter le capital de la société de **dix millions de dinars** (10 000 000 DT) à **quarante cinq millions de dinars** (45 000 000DT) et ce par l'émission, au pair, de **sept millions** (7 000 000) d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cinq dinars tunisiens (5 DT) chacune, à souscrire en numéraire et à libérer de moitié lors de la souscription.

**Cette augmentation sera réservée aux détenteurs des actions anciennes et/ou cessionnaires de droits de souscription, tant à titre irréductible que réductible. La société n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures de démarchage et de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.**

**Caractéristiques de l'augmentation :**

**Montant: 35 000 000 DT**

Le capital social de la société Tunisienne d'Assurance « LLOYD TUNISIEN » sera porté de **10 000 000 DT à 45 000 000 DT par l'émission de 7 000 000 actions nouvelles** de valeur nominale 5 DT à souscrire en numéraire et à libérer de moitié lors de la souscription.

**Prix d'émission :**

Les actions nouvelles seront émises **au pair au prix de 5 dinars chacune.**

**Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les 7 000 000 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2015.**

**Exercice du droit préférentiel de souscription :**

La souscription aux 7 000 000 actions sera réservée aux actionnaires de la société ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** à raison de **sept (7) actions nouvelles pour deux (2) actions anciennes.**
- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été, éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible. Les actions non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

**Période de souscription :**

La période de souscription est fixée de trente (30) jours à partir de la date de publication de la notice d'augmentation de capital au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2015-1 »

### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **22 mai 2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **5 mars 2015** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt cinq (25) Millions de Dinars sur 5 ans et a fixé les taux d'intérêt comme suit :

- Taux : Fixe à 7,65% et/ou variable à TMM+2% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

**Dénomination de l'emprunt : «CIL 2015-1 »**

**Montant :** 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 25 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** 7,65% et/ou TMM+2% brut par an

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 juin 2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la 1ère année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 juin 2020**.

**Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 juin 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 juin 2016**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2015** et clôturées au plus tard le **15 juin 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 juin 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10 juillet 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

7,65% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

**Marge actuarielle (Taux variable) :**

2% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2015-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,7305 Années**.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2015** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2015-1 » seront assurés

- Suite -

durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressé aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir négative et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **16 février 2015**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **20 mars 2015**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2015/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing:**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès, la clôture de l'emprunt « CIL 2015/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 15-0896 en date du 25 mars 2015, du document de référence « CIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n°14-010 en date du 07 novembre 2014, des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de la CIL relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.**

**La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et de la Compagnie générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)**

**Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 20 et 30 avril 2015.**

## A V I S

## COURBE DES TAUX DU 02 AVRIL 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,880%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,980%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		5,001%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,010%	999,643
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,021%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,042%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,063%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,090%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,105%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,123%	1 001,062
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016	5,126%		
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,131%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,381%	922,997
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,466%	996,281
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,756%	1 020,278
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,014%		981,879
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,108%	980,792
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,128%	802,790
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,160%	977,412
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,277%	968,040
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,362%	960,339
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,394%		970,308
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,451%	1 024,763
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,462%	950,304
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,534%		964,367

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,369	154,383		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,637	13,639		
3	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,502	100,507		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
4	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,405	1,406		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
5	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,747	37,750		
6	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,301	51,305		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
7	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	162,424	162,442		
8	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	576,184	578,062		
9	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	114,941	114,986		
10	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	126,577	126,609		
11	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,193	121,262		
12	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	112,676	112,780		
13	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	98,387	98,539		
14	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	130,893	130,946		
15	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	90,185	90,263		
16	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,492	103,294		
17	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	105,997	106,107		
18	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	104,886	105,068		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 461,315	1 462,195		
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 391,739	2 392,340		
21	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	109,666	109,851		
22	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,233	104,292		
23	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	132,161	132,208		
24	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En dissolution	En dissolution		
25	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	129,177	129,107		
26	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,058	16,039		
27	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 201,205	5 206,648		
28	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 052,155	5 055,230		
29	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,337	2,338		
30	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,042	2,044		
31	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,094	1,097		
32	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000		
33	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000		
34	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
35	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	109,622	109,635
36	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	104,919	104,929
37	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	106,020	107,045	107,056
38	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	103,771	103,782
39	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	105,061	105,073
40	SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	107,774	107,785
41	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,478	105,489
42	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	103,932	103,942
43	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,911	103,920
44	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,035	106,046
45	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,018	103,028
46	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,182	105,194
47	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	105,174	105,183
48	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,666	107,679
49	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	106,672	106,683
50	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,229	104,238
51	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	103,591	103,602
52	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	105,726	105,737
53	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	103,828	103,840
54	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,719	104,730
55	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,835	105,845
56	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,739	103,751
57	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,615	104,667	104,679
58	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,845	105,854
59	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,324	103,334

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,632	10,633
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	103,760	103,772
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	105,097	105,110
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,225	100,237
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,435	102,524
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	64,249	63,927
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	147,771	147,773
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 493,403	1 494,041
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	113,695	113,783
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	112,046	112,115
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	85,466	85,497
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,347	17,357
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	277,129	276,904
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,610	31,541
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 357,696	2 357,642
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	75,370	75,317
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,086	57,057
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	97,370	97,272
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	104,046	103,896
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	91,418	91,224
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,376	11,366
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	21/04/14	0,152	12,387	12,419	12,397
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	21/04/14	0,122	15,946	15,862	15,808
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	15,006	14,934
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,298	13,288
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,754	11,736
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,737	10,724
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,794	10,793
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	129,328	129,496
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	124,942	125,156
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,248	10,272
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	102,905	102,508
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,378	20,375
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	73,547	73,604
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	76,280	76,341
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,488	97,364
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	84,803	84,850
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	96,077	96,123
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	104,971	105,064
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,705	8,681
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,750	6,719
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	98,975	98,801
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	103,690	103,763
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	97,661	97,974
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	141,060	141,624
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	9,804	9,865
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	117,917	118,282
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,290	119,361
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	105,425	105,431
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	102,503	102,383
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	185,914	186,251
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	170,506	170,633
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	148,896	148,805
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 640,553	12 765,132
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,857	18,874
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	136,127	137,063
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	101,407	102,042
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,370	118,757
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 662,348	8 673,650
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	8,983	9,021
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,139	99,287
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,496	100,467
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	8,991	8,999
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,211	99,075

\* En dissolution pour expiration de la durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 21 mars 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement à risque «FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT» au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.923.592, un actif net de D : 2.848.824 et un bénéfice de D : 32.348, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement à risque «FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement à risque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement à risque «FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Vérifications et informations spécifiques***

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**Le Commissaire aux Comptes  
FINOR  
Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	2 656 845	2 736 617
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 656 845	2 736 617
Placement monétaires et disponibilités		266 747	223 062
Disponibilités		266 747	223 062
<b>Créances d'exploitation</b>		-	2
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 923 592</b>	<b>2 959 681</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	70 772	70 009
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	3 996	73 196
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>74 768</b>	<b>143 205</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	7	2 858 477	2 904 664
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(88 188)	(153 757)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		78 535	65 569
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 848 824</b>	<b>2 816 476</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 923 592</b>	<b>2 959 681</b>

**ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars)

	<b>Note</b>	<b>exercice 2014</b>	<b>exercice 2013</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	150 617	137 429
Dividendes		150 617	137 429
<b>Revenus des placements monétaires</b>		-	-
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>150 617</b>	<b>137 429</b>
Charges de gestion des placements	9	(70 772)	(70 009)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>79 845</b>	<b>67 420</b>
Autres produits		3 407	2 456
Autres charges	10	(4 717)	(4 307)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>78 535</b>	<b>65 569</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>78 535</b>	<b>65 569</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(21 725)	(140 872)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(23 668)	(250)
Frais de négociation		(794)	(602)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>DE</b>	<b>32 348</b>	<b>(76 155)</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>exercice 2014</i>	<i>exercice 2013</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	32 348	(76 155)
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	78 535	65 569
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(21 725)	(140 872)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(23 668)	(250)
Frais de négociation de titres	(794)	(602)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	-	-
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>32 348</b>	<b>(76 155)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	2 816 476	2 892 631
En fin de période	2 848 824	2 816 476
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	3 000	3 000
En fin de période	3 000	3 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>949,608</b>	<b>938,825</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,15%</b>	<b>(2,63%)</b>

### NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

#### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 9 Mars 2010 à l'initiative conjointe de la Société « Tunisie Valeurs » et de l'Amen Bank et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Décembre 2009.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres.

Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 3.000.000 réparti en 3.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant Tunisie Valeurs.

## NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

## NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions cotées et valeurs assimilées**

Les placements en actions cotées et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3- Evaluation des placements en actions non cotées**

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

### **3.4- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 2.656.845 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>3 027 097</b>	<b>2 656 845</b>	<b>93,26%</b>
<b><u>Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux</u></b>		<b>2 250 000</b>	<b>1 967 940</b>	<b>69,08%</b>
LAZER TECH	18 000	450 000	167 940	5,90%
S.N.A	45 000	450 000	450 000	15,80%
ALMES	45 000	450 000	450 000	15,80%
P.A.F	45 000	450 000	450 000	15,80%
G.A.N	45 000	450 000	450 000	15,80%
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u></b>		<b>777 097</b>	<b>688 905</b>	<b>24,18%</b>
AMS	28 581	216 662	122 270	4,29%
CITY CARS	5 000	54 750	57 365	2,01%
SOTEMAIL	27 841	69 602	79 347	2,79%
STAR	672	107 557	97 830	3,43%
SOTIPAPIER	1 364	6 820	6 733	0,24%
SFBT	10 200	217 533	229 622	8,06%
TELNET HOLDING	10 000	52 900	50 860	1,79%
SOPAT	2 694	7 059	8 112	0,28%
TUNISIE LEASING	1 720	44 214	36 767	1,29%
<b>TOTAL</b>		<b>3 027 097</b>	<b>2 656 845</b>	<b>93,26%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) valeur latentes	Valeur Au 31 décembre	Plus (moins) valeur réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	3 085 144	(348 527)	2 736 617	
Acquisitions de l'exercice				
Actions cotées	337 882		337 882	
Cessions de l'exercice				
Actions cotées	(395 929)		(395 929)	(23 668)
Variation des plus ou moins valeur potentielles sur portefeuilles titres		(21 725)	(21 725)	
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	3 027 097	(370 252)	2 656 845	(23 668)

## Note 5 : Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à D : 70.772, contre un solde de D : 70.009 au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Rémunération du gestionnaire	67 232	66 469
Rémunération du dépositaire	3 540	3 540
<b>Total</b>	<b><u>70 772</u></b>	<b><u>70 009</u></b>

## Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 3.996, contre D : 73.196 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Redevance CMF	29	29
Honoraires commissaire aux comptes	3 967	3 566
Acquisitions titres à décaisser ( SOTEMAIL )	-	69 601
<b>Total</b>	<b><u>3 996</u></b>	<b><u>73 196</u></b>

## Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2014, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2013

Montant	2 904 664
Nombre de parts émises	3 000
Nombre de copropriétaires	8

### Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

### Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(21 725)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(23 668)
Frais de négociation	(794)

## Capital au 31-12-2014

Montant	2 858 477
Nombre de parts	3 000
Nombre de copropriétaires	8

### **Note 8 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2014 à D : 150.617 et se détaille comme suit :

	2014	2013
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions et valeurs assimilées admises à la côte	15 617	2 429
des sociétés éligibles aux avantages fiscaux	135 000	135 000
<b>TOTAL</b>	<b>150 617</b>	<b>137 429</b>

### **Note 9 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements enregistrées en 2014 s'élèvent à D : 70.772 contre D : 70.009 en 2013 et se détaillent comme suit :

	2014	2013
Rémunération du gestionnaire	67 232	66 469
Rémunération du dépositaire	3 540	3 540
<b>Total</b>	<b>70 772</b>	<b>70 009</b>

### **Note 10 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 4.717 contre D : 4.307 à la clôture de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2014	2013
Redevance CMF	29	29
Honoraires commissaire aux comptes	3 967	3 566
Commissions bancaires	721	712
<b>Total</b>	<b>4 717</b>	<b>4 307</b>

### **Note 11 : Autres informations**

#### **11.1. Données par part et ratios pertinents**

<b>Données par part</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Revenus des placements	50,206	45,810	5,014	4,592	14,730
Charges de gestion des placements	(23,591)	(23,336)	(24,485)	(26,426)	(21,438)

<b>Revenus net des placements</b>	26,615	22,473	(19,471)	(21,834)	(6,707)
Autres produits	1,136	0,819	0,588	0,743	0,147
Autres charges	(1,572)	(1,436)	(1,537)	(1,372)	(1,810)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	26,178	21,856	(20,419)	(22,463)	(8,370)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	26,178	21,856	(20,419)	(22,463)	(8,370)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(7,242)	(46,957)	(63,348)	(0,150)	(5,720)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(7,889)	0,083	9,165	22,302	55,039
Frais de négociation	(0,265)	(0,201)	(0,012)	(1,378)	(0,436)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	(15,396)	(47,241)	(54,195)	20,775	48,883
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	10,783	(25,385)	(74,614)	(1,689)	40,513
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	(15,396)	(47,241)	(54,195)	20,775	48,883
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	(15,396)	(47,241)	(54,195)	20,775	48,883
Valeur liquidative	949,608	938,825	964,210	1 038,825	1 040,513
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges / actif net moyen	2,50%	2,45%	2,44%	2,54%	2,10%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,15%	0,15%	0,13%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,77%	2,30%	(2,04%)	(2,16%)	(0,82%)

## 11.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 2% hors taxe l'an de l'actif net du Fonds au 31 décembre de chaque année. En cas de libération de capital en milieu d'année, les frais de gestion seront calculés au prorata temporis.

De plus, il est prévu de distribuer une commission de succès à la société de gestion au cas où le Fonds réaliserait un taux de rendement (calculé par le TRI) de 55% sur la période. Cette commission de succès est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 20% HT de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de rendement de 55%. Son règlement effectif se fera à la date de liquidation du Fonds.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 3.000 dinars HT et un maximum de 5.000 dinars HT.

## **FCP AL IMTIEZ**

### **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014**

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DES ACTIFS ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP AL IMTIEZ » tels qu'annexés au présent rapport comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 décembre 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les emplois du Fonds commun de placement « FCP AL IMTIEZ » dans les placements constitués par les actions New Body Line et les billets de trésorerie GIF ont atteint respectivement au 31 décembre 2014, 10,021%, et 11,172% de son actif net à cette même date constituant ainsi des dépassements par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A notre avis, et en dehors de l'observation citée au niveau du paragraphe précédent, les états financiers annuels du Fonds commun de placement « FCP AL IMTIEZ », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion de l'exercice. Ces informations ainsi que leur concordance avec les états financiers de l'exercice n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Tunis, le 27 Mars 2015

**Le commissaire aux comptes :**

**Mahmoud ELLOUMI**

**BILAN**  
**Arrêté au 31-12-2014**  
**(Unité : en DT)**

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<b>Portefeuille titres</b>	<b>3.1</b>	<b>349 095,830</b>	<b>384 945,751</b>
Actions cotées et droits rattachés		349 095,830	384 945,751
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>98 032,528</b>	<b>87 294,378</b>
Placements monétaires		49 489,922	-
Disponibilités		48 542,606	87 294,378
<b>Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>447 128,358</b>	<b>472 240,129</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	2 112,290	2 511,842
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.6</b>	2 045,308	1 567,657
<i>TOTAL PASSIF</i>		4 157,598	4 079,499
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>442 970,760</b>	<b>468 160,630</b>
<b>Capital</b>	<b>3.7</b>	<b>439 956,638</b>	<b>466 922,376</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.10</b>	<b>3 014,122</b>	<b>1 238,254</b>
Sommes distribuables de l'exercice		3 008,947	10 581,058
Sommes distribuables des exercices antérieurs		5,175	- 9 342,804
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>442 970,760</b>	<b>468 160,630</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>447 128,358</b>	<b>472 240,129</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Exercice clos le 31 décembre 2014

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>12 932,760</b>	<b>29 468,710</b>
Dividendes Actions cotées		12 932,760	18 230,710
Dividendes OPCVM		-	11 238,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>1 667,680</b>	<b>1 241,793</b>
Revenus des Billets de Trésorerie		628,899	-
Revenus des comptes à vue		1 038,781	1 241,793
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>14 600,440</b>	<b>30 710,503</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.8</b>	<b>8 852,623</b>	<b>10 458,285</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>5 747,817</b>	<b>20 252,218</b>
Autres produits		-	-
Autres charges	<b>3.9</b>	2 824,562	2 440,621
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 923,255</b>	<b>17 811,597</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		85,692	- 7 230,539
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3.10</b>	<b>3 008,947</b>	<b>10 581,058</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		- 85,692	7 230,539
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		25 377,774	- 49 944,384
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		- 30 159,685	- 45 758,322
Frais de négociation		- 639,162	- 1 068,804
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>- 2 497,818</b>	<b>- 78 959,913</b>

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Exercice clos le 31 décembre 2014

(Unité : en DT)

	31/12/2014	31/12/2013
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>- 2 497,818</b>	<b>- 78 959,913</b>
a - Résultat d'exploitation	2 923,255	17 811,597
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 377,774	- 49 944,384
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 30 159,685	- 45 758,322
d - Frais de négociation de titres	- 639,162	- 1 068,804
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	- 1 232,954	-
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<b>- 21 459,098</b>	<b>108 644,417</b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>280 339,467</b>	<b>499 958,428</b>
- Capital	354 700,000	582 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	- 73 965,314	- 70 437,494
- Régularisation des sommes distribuables	- 395,219	- 11 804,078
- Droits d'entrée	-	-
<b>b - Rachats</b>	<b>301 798,565</b>	<b>391 314,011</b>
- Capital	386 100,000	475 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	- 83 652,374	- 80 589,339
- Régularisation des sommes distribuables	- 480,786	- 2 944,707
- Droits de sortie	- 168,275	- 951,943
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 25 189,870</b>	<b>29 684,504</b>
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	468 160,630	438 476,126
b - en fin de l'exercice	442 970,760	468 160,630
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début de l'exercice	6 103	5 039
b - en fin de l'exercice	5 789	6 103
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>76,519</b>	<b>76,709</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,02%</b>	<b>-11,84%</b>

## **Notes aux états financiers**

**Exercice clos le 31 Décembre 2014**

**(Unité : en Dinars Tunisiens)**

### **1. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers de FCP AL IMTIEZ arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2. Principes comptables appliqués**

Les états financiers de FCP AL IMTIEZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

#### **2.3. Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

### 3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 349 095,830 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2014	% actif net
<b><u>Actions</u></b>	<b>119 726</b>	<b>437 522,320</b>	<b>349 095,830</b>	<b>78,808%</b>
AMS	3 000	15 962,257	12 834,000	2,897%
ATB	2 000	11 436,518	8 726,000	1,970%
CARTHAGE CEMENT	12 000	39 384,120	29 124,000	6,575%
CIL	2 930	49 874,148	38 831,290	8,766%
GIF	12 000	48 590,000	40 728,000	9,194%
MODERN LEASING	500	4 375,000	2 640,500	0,596%
NBL AA	6 396	55 926,067	44 388,240	10,021%
SIAME	17 000	60 199,730	39 559,000	8,930%
SITS	16 000	43 898,000	30 720,000	6,935%
SOMOCER	3 000	7 815,000	7 554,000	1,705%
TAWASOL GH	38 000	37 150,160	28 310,000	6,391%
TPR	3 500	16 405,000	15 113,000	3,412%
UIB	3 000	40 135,230	44 217,000	9,982%
WIFAK LEAS	400	6 371,090	6 350,800	1,434%
<b>TOTAL</b>	<b>119 726</b>	<b>437 522,320</b>	<b>349 095,830</b>	<b>78,808%</b>

Les entrées en portefeuille-titres en 2014 se détaillent comme suit:

<b><u>Acquisitions</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b> <b><u>En DT</u></b>
Actions sociétés cotées	248 484,390
Actions SICAV	50 429,500
<b>TOTAL</b>	<b>298 913,890</b>

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi:

<u>Sorties</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions sociétés cotées	309 712,085	279 541,900	-30 170,185
Actions SICAV	50 429,500	50 440,000	10,500
<b>TOTAL</b>	<b>360 141,585</b>	<b>329 981,900</b>	<b>-30 159,685</b>

### 3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 12 932,760 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant au 31/12/2014</u>	<u>Montant au 31/12/2013</u>
<b><u>Dividendes</u></b>	<b>12 932,760</b>	<b>29 468,710</b>
- des actions admises à la cote	12 932,760	18 230,710
- des Titres OPCVM	0,000	11 238,000
<b>TOTAL</b>	<b>12 932,760</b>	<b>29 468,710</b>

### 3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 98 032, 528 Dinars et se détaille comme suit :

<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle au 31/12/2014</u>	<u>% actif net</u>
<b>Placement monétaire</b>		<b>49 263,804</b>	<b>49 489,922</b>	<b>11,172%</b>
<b>EMETTEUR GIF</b>				
Billets de trésorerie	1	49 263,804	49 489,922	11,172%
GIF-I 90J 04/12/2014	1	49 263,804	49 489,922	11,172%
<b>Disponibilité</b>		<b>48 542,606</b>	<b>48 542,606</b>	<b>10,958%</b>
Dépôt à vue		34 698,619	34 698,619	7,833%
Sommes à l'encaissement		20 223,731	20 223,731	4,565%
Sommes à régler		- 6 379,744	- 6 379,744	-1,440%
<b>TOTAL</b>		<b>97 806,410</b>	<b>98 032,528</b>	<b>22,131%</b>

### 3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2014 à 1 667,680 Dinars et représentent le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2014 sur les placements monétaires.

<u>Désignation</u>	<u>Montant au 31/12/2014</u>	<u>Montant au 31/12/2013</u>
Intérêts des billets de trésorerie	628,899	-
Intérêts des comptes courants	1 038,781	1 241,793
<b>TOTAL</b>	<b>1 667,680</b>	<b>1 241,793</b>

### 3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 2 112,290 Dinars et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Commission distributeurs	316,844	376,776
Commission gestionnaire	1 584,220	1 883,881
Commission dépositaire	211,226	251,185
<b>TOTAL</b>	<b>2 112,290</b>	<b>2 511,842</b>

### 3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 2 045,308 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Redevance CMF	37,576	40,323
Honoraires commissaire aux comptes	2 007,732	1 527,334
<b>TOTAL</b>	<b>2 045,308</b>	<b>1 567,657</b>

### 3.7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital initial au 01-01-2014</u></b>	
Montant (en nominal)	610 300,000
Nombre de parts	6 103
Nombre de porteurs de parts	7
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>	
Montant	354 700,000
Nombre de parts émises	3 547,000
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>	
Montant	386 100,000
Nombre de parts rachetées	3 861
<b><u>Capital au 31-12-2014</u></b>	
Montant (en nominal)	578 900,000
Sommes non distribuables	- 138 943,362
<b>Montant du capital au 31-12-2014</b>	<b>439 956,638</b>
Nombre de parts	5 789
Nombre de porteurs de parts	78

### 3.7.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins valeurs potentielles et aux plus ou moins valeurs réalisées sur titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2014 :

Désignation	2014	2013
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur actions	25 377,774	- 49 944,384
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession d'actions et droits	- 30 170,185	- 36 239,466
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres OPCVM	10,500	- 9 518,856
Frais négociation	- 639,162	- 1 068,804
Droits de sortie	168,275	951,943
<b>RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>- 5 252,798</b>	<b>- 95 819,567</b>
Résultat non distribuable exercices antérieurs	- 143 377,624	- 57 709,902
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	- 73 965,314	- 70 437,494
Régularisations sommes non distribuables rachats	83 652,374	80 589,339
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES</b>	<b>- 138 943,362</b>	<b>-143 377,624</b>

### 3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 8 852, 623 Dinars et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Rémunération Distributeurs (STUSID BANK et TSI)	1 327,903	1 568,753
Rémunération Gestionnaire (TSI)	6 639,450	7 843,693
Rémunération Dépositaire (STUSID BANK)	885,270	1 045,839
<b>TOTAL</b>	<b>8 852,623</b>	<b>10 458,285</b>

### 3.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 2 440,621 DT et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Redevance CMF	442,628	522,891
Honoraires commissaire aux comptes	2 381,934	1 917,730
<b>TOTAL</b>	<b>2 824,562</b>	<b>2 440,621</b>

### 3.10 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2014 :

Désignation	Résultats en instance d'affectation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	5,300		0,379	- 0,504	5,175
Exercice n		2 923,255	- 395,598	481,290	3 008,947
<b>Sommes distribuables</b>					<b>3 014,122</b>

### 4. Autres informations

#### 4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP AL IMTIEZ au 31/12/2014 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
- Titres à livrer	20 223,731	0,000
- Titres à recevoir	6 379,744	7 402,500
<b>TOTAL</b>	<b>26 603,475</b>	<b>7 402,500</b>

#### 4.2- Données par parts et ratios pertinents

##### 4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
<b>Revenus des placements</b>	<b>2,522</b>	<b>5,032</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>- 1,529</b>	<b>- 1,714</b>
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>0,993</b>	<b>3,318</b>
Autres produits	-	-
Autres charges	- 0,488	- 0,400
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0,505</b>	<b>2,918</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,015	- 1,185
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,520</b>	<b>1,734</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	4,384	- 8,184
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	- 5,210	- 7,498
Frais de négociation	- 0,110	- 0,175
<b>Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation</b>	<b>- 0,936</b>	<b>- 15,856</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>- 0,431</b>	<b>- 12,938</b>
Droits d'Entrée et de sortie	0,029	0,156
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>- 0,907</b>	<b>-15,700</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,400	3,660
<b>SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>- 0,507</b>	<b>-12,040</b>
Distribution de dividendes	- 0,202	-
Valeur Liquidative	<b>76,519</b>	<b>76,709</b>

#### 4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	1,94%	2,31%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,62%	0,54%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	0,64%	3,93%

#### 4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP AL IMTIEZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP AL IMTIEZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions de FCP AL IMTIEZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

## **FCP KOUNOUZ**

### **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014**

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DES ACTIFS ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds Commun de Placement «FCP KOUNOUZ» tels qu'annexés au présent rapport comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 décembre 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les emplois du Fonds commun de placement « FCP KOUNOUZ » dans les placements constitués par les actions New Body Line ainsi que les actions et les billets de trésorerie GIF ont atteint respectivement au 31 décembre 2014, 10,266 % et 12,191 % de son actif net à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A notre avis, et en dehors de l'observation citée au niveau du paragraphe précédent, les états financiers annuels du Fonds commun de placement « FCP KOUNOUZ », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion de l'exercice. Ces informations ainsi que leur concordance avec les états financiers de l'exercice n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Tunis, le 27 Mars 2015

**Le commissaire aux comptes :**

**Mahmoud ELLOUMI**

## BILAN

Arrêté au 31-12-2014

(Unité : en DT)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>Note</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
<b>Portefeuille titres</b>	<b>3.1</b>	<b>493 945,257</b>	<b>537 466,162</b>
Actions cotées et droits rattachés		321 444,661	352 625,817
Emprunts d'Etat		152 295,671	153 730,645
Autres valeurs (OPC)		20 204,925	31 109,700
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>138 622,489</b>	<b>164 109,466</b>
Placements monétaires		49 489,922	-
Disponibilités		89 132,567	164 109,466
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>-0,018</b>	<b>-0,030</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>632 567,728</b>	<b>701 575,598</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>1 506,494</b>	<b>1 780,933</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>2 386,042</b>	<b>2 496,161</b>
<i>TOTAL PASSIF</i>		<b>3 892,536</b>	<b>4 277,094</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>628 675,192</b>	<b>697 298,504</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>615 737,172</b>	<b>678 011,375</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>12 938,020</b>	<b>19 287,129</b>
Sommes distribuables de l'exercice		12 938,020	19 287,129
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>628 675,192</b>	<b>697 298,504</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>632 567,728</b>	<b>701 575,598</b>

## ETAT DE RESULTAT

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2014

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>20 203,410</b>	<b>34 951,359</b>
Dividendes Actions cotées		11 331,500	14 594,800
Dividendes OPCVM		1 203,900	5 619,000
Revenus des emprunts d'Etat		7 668,010	14 737,559
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>2 775,938</b>	<b>2 300,785</b>
Revenus des Billets de Trésorerie		628,901	-
Revenus des comptes à vue		2 147,037	2 300,785
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>22 979,348</b>	<b>37 252,144</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	<b>6 550,956</b>	<b>9 595,098</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>16 428,392</b>	<b>27 657,046</b>
Autres produits		-	-
Autres charges	<b>3.10</b>	2 712,079	3 209,516
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>13 716,313</b>	<b>24 447,530</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-778,293	-5 160,401
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3.11</b>	<b>12 938,020</b>	<b>19 287,129</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		778,293	5 160,401
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		30 473,032	-2 452,194
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-22 896,195	-104 749,654
Frais de négociation		-1 762,198	-3 807,646
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>19 530,952</b>	<b>-86 561,964</b>

## ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2014

(Unité : en DT)

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<b>19 530,952</b>	<b>-86 561,964</b>
<b>a - Résultat d'exploitation</b>	13 716,313	24 447,530
<b>b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>	30 473,032	-2 452,194
<b>c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>	-22 896,195	-104 749,654
<b>d - Frais de négociation de titres</b>	-1 762,198	-3 807,646
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<b>-88 154,264</b>	<b>-622 196,268</b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>69 866,544</b>	-
- Capital	52 800,000	-
- Régularisation des sommes non distribuables	16 687,275	-
- Régularisation des sommes distribuables	379,269	-
- Droits d'entrée	-	-
<b>b - Rachats</b>	<b>158 020,808</b>	<b>622 196,268</b>
- Capital	123 900,000	453 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	33 011,184	163 135,867
- Régularisation des sommes distribuables	1 157,562	5 160,401
- Droits de sortie	-47,938	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-68 623,312</b>	<b>-708 758,232</b>
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	697 298,504	1 406 056,736
b - en fin de l'exercice	628 675,192	697 298,504
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début de l'exercice	5 376	9 915
b - en fin de l'exercice	4 665	5 376
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	134,764	129,705
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,90%</b>	<b>-8,54%</b>

## **Notes aux états financiers**

**Exercice clos le 31 Décembre 2014**

**(Unité : en Dinars Tunisiens)**

### **1. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers du FCP KOUNOUZ arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2. Principes comptables appliqués**

Les états financiers du FCP KOUNOUZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

### 2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

### 3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 493 945,257 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2014	% actif net
<b><u>Actions</u></b>	<b>111 982</b>	<b>398 339,576</b>	<b>321 444,661</b>	<b>51,130%</b>
AMS	2 931	17 972,220	12 538,818	1,994%
CARTHAGE CEMENT	11 002	33 254,940	26 701,854	4,247%
CIL	500	6 600,000	6 626,500	1,054%
GIF	8 000	29 505,000	27 152,000	4,319%
MODERN LEASING	769	6 280,617	4 061,089	0,646%
NBL AA	9 300	81 347,245	64 542,000	10,266%
SIAME	24 000	91 927,331	55 848,000	8,883%
SITS	10 480	22 616,000	20 121,600	3,201%
SOMOCER	4 000	10 500,000	10 072,000	1,602%
TAWASOL GH	35 000	34 960,160	26 075,000	4,148%
TPR	2 000	9 400,000	8 636,000	1,374%
UIB	3 900	52 386,063	57 482,100	9,143%
WIFAK LEAS	100	1 590,000	1 587,700	0,253%
<b><u>Titres des OPCVM</u></b>	<b>195</b>	<b>19 709,209</b>	<b>20 204,925</b>	<b>3,214%</b>
<b>Actions des SICAV</b>	<b>195</b>	<b>19 709,209</b>	<b>20 204,925</b>	<b>3,214%</b>
SICAV AL HIFADH	195	19 709,209	20 204,925	3,214%

<b>Titres de créance émis par le Trésor</b>	<b>140</b>	<b>154 955,000</b>	<b>152 295,671</b>	<b>24,225%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>140</b>	<b>154 955,000</b>	<b>152 295,671</b>	<b>24,225%</b>
BTA 6.75% JUILLET 2017	50	53 750,000	52 737,414	8,389%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	90	101 205,000	99 558,257	15,836%
<b>Total</b>		<b>573 003,785</b>	<b>493 945,257</b>	<b>78,569%</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions sociétés cotées	324 150,186
Actions SICAV	221 960,800
<b>Total</b>	<b>546 110,986</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

<b>Sorties</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
Actions sociétés cotées	386 846,232	364 249,823	-22 596,409
Actions SICAV	233 258,691	232 958,905	-299,786
<b>Total</b>	<b>620 104,923</b>	<b>597 208,728</b>	<b>-22 896,195</b>

### 3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 20 203,410 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b><u>Dividendes</u></b>	<b>12 535,400</b>	<b>20 213,800</b>
- des actions admises à la cote	11 331,500	14 594,800
- des Titres OPCVM	1 203,900	5 619,000
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>	<b>7 668,010</b>	<b>14 737,559</b>
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>7 668,010</u>	<u>14 737,559</u>
- intérêts	7 668,010	14 737,559
- primes de remboursement	-	-
<b>Total</b>	<b>20 203,410</b>	<b>34 951,359</b>

### 3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 138 622,489 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2014	% actif net
<b>Placements monétaires</b>		<b>49 263,804</b>	<b>49 489,922</b>	<b>7.872%</b>
<b>Emetteur GIF</b>				
Billets de trésorerie	1	49 263,804	49 489,922	7,872%
GIF-K 90J 04/12/2014	1	49 263,804	49 489,922	7,872%
<b>Disponibilités</b>		<b>89 132,567</b>	<b>89 132,567</b>	<b>14.178%</b>
Dépôts à vue		91 252,399	91 252,399	14,515%
Sommes à l'encaissement		3 227,971	3 227,971	0,513%
Sommes à régler		-5 347,803	-5 347,803	-0,851%
<b>Total</b>		<b>138 396,371</b>	<b>138 622,489</b>	<b>22,050%</b>

### 3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2014 à 2 775,938 DT et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2014 sur les placements monétaires.

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Intérêts des billets de trésorerie	628,901	-
Intérêts des comptes courants	2 147,037	2 300,785
<b>Total</b>	<b>2 775,938</b>	<b>2 300,785</b>

### 3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à - 0,018 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Retenues à la source sur bons de trésor achetés en bourse	-0,018	-0,030
<b>Total</b>	<b>-0,018</b>	<b>-0,030</b>

### 3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 1 506,494 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Commission distributeurs	527,274	623,331
Commission gestionnaire	602,596	712,375
Commission dépositaire	376,624	445,227
<b>Total</b>	<b>1 506,494</b>	<b>1 780,933</b>

### 3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 2 386,042 DT et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Redevance CMF	52,735	60,171
Etat impôts à payer	41,876	3,790
Honoraires commissaire aux comptes	2 291,431	2 432,200
<b>Total</b>	<b>2 386,042</b>	<b>2 496,161</b>

### 3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

	2014	2013
<u>Capital initial au 01-01-</u>		
Montant (en nominal)	537 600,000	991 500,000
Nombre de parts	5 376	9 915
Nombre de porteurs de parts	66	322
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
Montant	52 800,000	-
Nombre de parts émises	528	-
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
Montant	123 900,000	453 900,000
Nombre de parts rachetées	1 239	4 539
<u>Capital au 31-12-</u>		
Montant (en nominal)	466 500,000	537 600,000
Sommes non distribuables	149 237,172	140 411,375
<b>Montant du capital au 31-12</b>	<b>615 737,172</b>	<b>678 011,375</b>
Nombre de parts	4 665	5 376
Nombre de porteurs de parts	64	66

#### 3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles et aux plus ou moins-values réalisées sur titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2014 :

Désignation	2014	2013
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres OPCVM	393,116	102,600
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur actions et droits	31 514,890	-7 567,806
Plus ou moins-values réalisées sur cessions d'actions et droits	-22 596,409	-89 717,254
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur emprunts Etat	-1 434,974	5 013,012
Plus ou moins-values réalisées sur cessions d'emprunts Etat	-	-9 667,500
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres OPCVM	-299,786	-5 364,900
Frais négociation	-1 762,198	-3 807,646
Droits de sortie	47,938	-
<b>RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b><u>5 862,577</u></b>	<b><u>-111 009,494</u></b>
Résultat non distribuable exercices antérieurs	159 698,504	414 556,736
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	16 687,275	-
Régularisations sommes non distribuables rachats	-33 011,184	-163 135,867
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES</b>	<b>149 237,172</b>	<b>140 411,375</b>

### 3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 6 550,956 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Commission distributeurs	2 292,839	3 358,287
Commission gestionnaire	2 620,380	3 838,029
Commission dépositaire	1 637,737	2 398,782
<b>Total</b>	<b>6 550,956</b>	<b>9 595,098</b>

### 3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 2 712,079 DT et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Redevance CMF	655,072	959,481
Honoraires commissaire aux comptes	2 057,007	2 250,035
<b>Total</b>	<b>2 712,079</b>	<b>3 209,516</b>

### 3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2014 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs				
Exercice n	13 716,313	379,269	- 1 157,562	12 938,020
<b>Sommes distribuables</b>				<b>12 938,020</b>

### 4. Autres informations

#### 4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP KOUNOUZ au 31/12/2014 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
- Titres à livrer	3 227,971	-
- Titres à recevoir	5 347,803	7 402,500
<b>Total</b>	<b>8 575,774</b>	<b>7 402,500</b>

#### 4.2- Données par parts et ratios pertinents

##### 4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
<b>Revenus des placements</b>	<b>4,926</b>	<b>6,929</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>1,404</b>	<b>1,785</b>
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>3,522</b>	<b>5,145</b>
Autres produits	-	-
Autres charges	-0,581	-0,597
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2,940</b>	<b>4,548</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,167	-0,960
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>2,773</b>	<b>3,588</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	6,532	-0,456
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-4,908	-19,485
Frais de négociation	-0,378	-0,708
<b>Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation</b>	<b>1,246</b>	<b>-20,649</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4,187</b>	<b>-16,102</b>
Droits d'Entrée et de sortie	0,010	-
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUTABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>1.257</b>	<b>-20,649</b>
Régularisation du résultat non distribuable	1.029	4,956
<b>SOMMES NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>2.286</b>	<b>-15,693</b>
Distribution de dividendes	-	-
Valeur Liquidative	134,764	129,705

#### 4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	0,988%	0,912%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,409%	0,305%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	2,069%	2,325%

#### 4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP KOUNOUZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP KOUNOUZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions de FCP KOUNOUZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,35% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.